



L'ACTUALITÉ

MUNICIPALES 2026 : LA CAPEB FORMULE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

Alors que le pays est encore en proie à l'instabilité politique, la CAPEB poursuit ses actions pour porter la voix des petites entreprises du bâtiment et proposer des mesures simples et efficaces pour leur permettre d'être toujours plus contributives au bien être de notre économie et de notre société. Dans la perspective des élections municipales qui auront lieu en mars 2026, elle entend bien rappeler aux élus locaux que les artisans du bâtiment sont au cœur des solutions locales.

La France fait face à un double défi : répondre à la crise du logement et réussir la transition écologique, tout en soutenant son tissu économique local. Dans ce contexte, les artisans du bâtiment sont comme des alliés indispensables pour les Collectivités. Encore faut-il que les élus locaux leur donnent réellement les moyens d'agir. Et cela doit commencer par une simplification des règles pour construire et rénover plus vite. Aujourd'hui, faire sortir de terre un projet prend souvent des mois, parfois des années. Les règles d'urbanisme sont complexes, les délais d'instruction trop longs, et la transformation des friches commerciales ou des bureaux en logements reste un parcours du combattant. Les artisans appellent à plus de souplesse : adapter les PLU, réduire les délais, consulter davantage les acteurs locaux. Cela permettrait d'accélérer la construction, mais aussi la rénovation, notamment énergétique, qui reste l'un des grands chantiers de notre siècle. Encore faut-il cesser de changer et de raboter en permanence les aides existantes et les rendre accessibles à un plus grand nombre de professionnels compétents en leur métier.

Les entreprises artisanales ne demandent pas de privilèges. Elles veulent simplement pouvoir accéder aux marchés publics municipaux dans des conditions justes. Trop souvent, elles sont écartées par des procédures trop lourdes, ou par

des marchés globaux qui favorisent les grands groupes et enferment les petites structures dans la sous-traitance. Respect de l'allotissement, délais de paiement garantis, marchés simplifiés pour les petits chantiers, critères sociaux et environnementaux adaptés : voilà des mesures concrètes qui permettraient aux artisans locaux de contribuer pleinement à l'entretien des écoles, bibliothèques, piscines ou salles des fêtes. En retour, ce sont les territoires et leurs habitants qui en bénéficieraient directement.

Sans compter la préservation du patrimoine. Pourquoi est-il nécessaire de rappeler qu'entretenir régulièrement le patrimoine bâti coûte moins cher que d'attendre sa dégradation pour lancer de lourds travaux. Là encore, les artisans sont en première ligne, avec leur savoir-faire reconnu, leur expertise et leurs conseils avisés. Seul le recours systématique à ces compétences locales peut en assurer la pérennité. Les collectivités en ont-elles conscience ? Font-elles tout ce qu'il faut pour le permettre et, plus largement, pour faciliter la vie des entreprises locales ? À cet égard, la souplesse devrait être de mise, y compris dans l'application des règles de mobilité. Car en effet, il est impossible de rénover une façade ou d'aménager une toiture si les artisans ne peuvent pas stationner leurs véhicules ou poser un échafaudage. Pourtant, les

décisions locales en matière de circulation ou de stationnement sont souvent prises sans eux. De la même manière, l'accès aux déchetteries doit être simplifié, et la lutte contre les dépôts sauvages renforcée pour ne pas ternir l'image d'une profession qui, rappelons-le, joue un rôle clé dans la transition écologique. Mais la REP PMCB qui était censée venir à bout de ces problématiques, est clairement passée à côté, pour le moment en tout cas. Nous participons activement à la refondation de ce dispositif pour qu'il prenne, enfin, en compte les priorités de nos petites entreprises.

Au fond, les choses sont simples : si l'on veut construire plus vite, rénover mieux, rendre les logements accessibles, préserver le patrimoine et réussir la transition écologique, il faut s'appuyer sur les artisans du bâtiment. Ce sont eux qui vivent et travaillent dans les territoires, qui créent de l'emploi local et qui apportent des solutions concrètes. Nos élus locaux auront-ils le courage d'adapter les règles, de simplifier les procédures et de faire confiance à ceux qui, chaque jour, améliorent le cadre de vie et le confort des Français ? c'est à nous de les sensibiliser pour les y amener. Et c'est précisément dans cette perspective que la CAPEB a élaboré un Manifeste recueillant l'ensemble de ses propositions à porter devant ces élus. La préparation des élections municipales a commencé !

METIERS

→ CHAUDIÈRES BIOMASSE : ENCORE UNE VICTIME DE LA POLITIQUE DE « STOP AND GO » DU GOUVERNEMENT

Les Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage de la CAPEB défendent les artisans engagés dans la filière biomasse et tirent la sonnette d'alarme auprès du Premier ministre en co-signant une lettre ouverte avec le SER, le Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse et Propellet. La récente modification réglementaire visant à supprimer le soutien aux chaudières biomasse dans le cadre de MaPrimeRénov' menace leur activité et freine la transition énergétique dans les territoires,



ignorant au passage les réalités très différentes de ces territoires. Ces entreprises artisanales du bâtiment forment leurs équipes, investissent dans du matériel performant, avec l'objectif de permettre aux français de se chauffer à moindre coût avec une énergie propre. Supprimer cette aide, c'est jeter un coup de frein brutal à leur activité et mépriser les français qui n'ont pas d'autres choix énergétiques, dont beaucoup sont installés dans une zone rurale.

Car en effet, les chaudières biomasse représentent l'une des solutions les plus efficaces pour réduire les émissions de carbone et diminuer les factures d'énergie, en particulier hors des réseaux urbains. Pourtant, la filière, déjà fragilisée par la crise énergétique et des décisions réglementaires passées, voit aujourd'hui son avenir compromis. Cette politique de « stop and go » est évidemment incompréhensible. Les professionnels doivent pouvoir planifier leurs achats, leurs installations, former leurs salariés et accompagner leurs clients sur le long terme. La stabilité réglementaire est essentielle pour continuer à décarboner le chauffage en France. On en est loin manifestement. On le déplore d'autant plus que l'économie budgétaire générée par cette suppression est marginale, alors que le soutien aux chaudières biomasse représente un levier concret pour l'emploi, l'innovation et la transition énergétique. Il est temps de faire place à une politique durable et stable, qui permette aux artisans de continuer à fournir à leurs clients des solutions accessibles, fiables et respectueuses de l'environnement.

→ UN WEBINAIRE POUR TOUT SAVOIR SUR LE CHOIX DES CÂBLES POUR LES ERP



Depuis le 17 mai 2025, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur concernant les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP). Les câbles électriques installés dans ces établissements doivent désormais être conformes aux règles européennes (Règlement CE N° 305/2011). Quels sont les impacts de ces évolutions réglementaires en matière de prescription de câbles électriques par les artisans électriciens ? Gilles Maillet, Président des Métiers de l'Électricité de la CAPEB, avait organisé un webinaire ce 25 septembre pour entendre Francis Rouet, Délégué Général Adjoint au SYCABEL, venu présenter les nouvelles règles qui s'appliquent désormais sur ce type de chantiers.

→ REP PMCB : LA CAPEB S'OPPOSE AUX SCÉNARIOS PROPOSÉS

La refondation de la REP PMCB évolue dans la douleur. Alors que le pilotage de cette refondation a été confiée à l'OCAB sensé être neutre, seules les contributions des éco-organismes ont été mises sur la table des discussions. Les 14 réunions de concertation qui se sont tenues depuis l'été n'auront pas permis d'avancer. Jean-Michel Martin, chef de file pour la CAPEB, a réaffirmé encore ce vendredi 19 septembre, l'opposition de la CAPEB aux scénarios proposés, se faisant ainsi porte-parole du Conseil d'administration de la CAPEB qui, ce même vendredi, a pris une décision claire : aucune remise en cause de la reprise sans frais des déchets pour les artisans ne sera acceptée.

Depuis des années, la CAPEB se bat pour

garantir à chaque artisan la possibilité de déposer gratuitement ses déchets de chantier dans un maillage territorial fin de points de collecte. Renoncer à la reprise sans frais, c'est créer une distorsion de concurrence entre grandes entreprises capables d'absorber des coûts logistiques lourds et petites structures locales, qui ne le peuvent évidemment pas.

L'un des objectifs de la refondation est justement d'examiner les moyens de réduire les coûts. Le comité d'orientation et de concertation est sensé proposer les flux pour lesquels le maintien d'une reprise sans frais serait nécessaire. La CAPEB a dénoncé le manque d'information à cet égard et exigé la mise en place immédiate d'un observatoire des coûts indépendant. Car, en effet, les scénarios actuellement sur la table visent à réduire les coûts pour les éco-organismes... mais au détriment des artisans ! Il est question de mettre fin à la reprise sans frais pour certains matériaux et vecteurs, de supprimer les soutiens pour le transport et les bennes de chantier, et de reporter le traitement du flux résiduel, pourtant incontournable. Autant de propositions qui nient la réalité des pratiques de terrain et fragilisent les entreprises artisanales. C'est tout à fait inadmissible et c'est bien la position que la CAPEB défend dans le cadre de ces concertations.

La CAPEB propose une rupture constructive : une REP qui ne financerait que la collecte sans frais, laissant aux différentes filières industrielles la responsabilité de prendre en charge les coûts de traitement et de transport. Ainsi, chaque produit intégrerait enfin son vrai coût environnemental et circulaire.

Dans ces négociations, la CAPEB n'a pas non plus lâché sur le fait que les artisans ne doivent pas être considérés comme des metteurs sur le marché : ils sont des utilisateurs, non des producteurs. **Et, bonne nouvelle, l'Avis aux producteurs qui les incluait dans la liste des metteurs sur le marché vient d'être abrogé. C'est donc le précédent Avis qui s'applique aujourd'hui, c'est-à-dire celui qui excluait la plus grande partie des entreprises artisanales de cette liste. C'est clairement une victoire pour la CAPEB qui a beaucoup bataillé pour cela. Mais nous voulons aller plus loin pour que nos menuisiers ne soient pas considérés comme des metteurs sur le marché. Le combat continue !**



FORMATION

→ LA CAPEB MOBILISÉE POUR OBTENIR LA RECONDUCTION DES PROGRAMMES FEEBAT ET OSCAR

La CAPEB a récemment pris l'initiative d'adresser, avec plusieurs autres organisations du secteur du bâtiment (l'Ordre des architectes, COEDIS, la FDMC et la FFB), un courrier conjoint aux ministres de l'Industrie et de l'Énergie, du Logement et de la Transition écologique.

L'objectif est clair : obtenir la reconduction rapide de deux programmes essentiels à la réussite de la rénovation énergétique dans notre pays – FEEBAT et OSCAR.

Depuis près de 20 ans, le programme FEEBAT a permis à plus de 210 000 professionnels d'être formés à la rénovation énergétique. Pour les artisans et TPE, il représente un outil concret et accessible pour monter en compétences, obtenir ou conserver la qualification RGE, garantir des travaux de qualité partout sur le territoire, et bénéficier de formations continues à coût plafonné, adaptées aux réalités de terrain. Sa disparition signifierait un retour en arrière, la perte d'un corpus pédagogique unique, l'arrêt de projets déjà lancés (comme les modules sur la rénovation des bâtiments anciens), et fragiliserait l'accès des artisans à la qualification RGE. En clair : un coup dur pour toutes les petites entreprises qui veulent s'investir dans la rénovation énergétique.

Le second programme menacé, OSCAR, a été conçu spécifiquement par et pour les artisans. Son rôle ? Décrypter et simplifier les dispositifs d'aides à la rénovation, souvent trop complexes pour des petites structures qui n'ont pas de service administratif dédié.

Grâce à son réseau de Référents Aides à la Rénovation (RAR) et à ses nombreux outils pratiques, OSCAR a permis à des milliers de TPE de proposer à leurs clients les aides disponibles, en toute sécurité et conformité. Sans lui, beaucoup d'artisans seraient à nouveau laissés seuls face à des procédures ingérables, alors même que leur mobilisation est indispensable pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique fixés par l'État.

Si la CAPEB a entraîné dans cette démarche des organisations aussi diverses que l'Ordre des Architectes, la FFB et les distributeurs de

matériaux et d'équipements, c'est parce que la menace est sérieuse. La fin de FEEBAT et d'OSCAR en 2025 enverrait un signal catastrophique à l'ensemble de la filière du bâtiment et mettrait en péril des années d'efforts pour la montée en compétence des professionnels.

Pour nos entreprises artisanales, pour la crédibilité de la politique publique de rénovation et pour la réussite de la transition énergétique, il n'y a pas d'autre issue que de sécuriser dès maintenant la continuité pluriannuelle de ces deux programmes dans le cadre des CEE 2026-2030.

C'est le message clair que la CAPEB, avec ses partenaires, a adressé au gouvernement. Parce que sans artisans formés, accompagnés et reconnus, il n'y aura pas de massification de la rénovation énergétique dans notre pays !



RÉSEAU

→ RETOUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 18 ET 19 SEPTEMBRE

Le Conseil d'administration des 18 et 19 septembre a débuté par la présentation de Florence Diesler, appelée à devenir Directrice des compétences et de la formation. Puis les administrateurs ont pris connaissance de l'adaptation du calendrier 2026 du fait de l'organisation d'un événement pour célébrer les 80 ans de la CAPEB, et échangé sur le processus de préparation des résolutions pour 2026.

Le Conseil a arrêté le montant des cotisations 2026 puis il a débattu autour des premiers résultats de l'audit sur l'intelligence artificielle. Concernant la vie du réseau, les demandes des CAPEB Oise et Centre-Val de Loire ont été examinées ainsi que le financement des CAPEB régionales. Le Conseil d'Administration a choisi le nom du futur intranet qui ne s'appellera donc plus ARTUR mais My CAPEB. Les membres du Conseil ont par ailleurs statué sur l'organisation des Rencontres des Métiers du Bâtiment 2026, et décidé de les décaler d'une journée. Elles se tiendront donc du mercredi 24 au vendredi 26 juin 2026.

Les questions sociales ont occupé une place centrale dans les débats avec un retour sur la publication des arrêtés de représentativité, entraînant une recomposition du paysage des négociations sociales dans le bâtiment. Le Conseil d'administration a décidé d'engager

un double recours (gracieux puis contentieux) pour contester les arrêtés catégoriels. Les discussions ont aussi porté sur les négociations sociales en cours, la situation de l'APNAB, l'évolution des cotisations CIBTP, la préparation de la Semaine du BTP ainsi que les travaux engagés avec le CPSTI pour améliorer le régime des microentreprises.

Le Conseil a, par ailleurs, examiné les conséquences de la crise politique ouverte après la chute du gouvernement, les dernières évolutions de MaPrimeRénov' qui ne nous conviennent pas, et fait un état des lieux des travaux visant à mettre en œuvre nos propositions d'un parcours de rénovation

globale par gestes et l'accès au RGE via la VAE. Les membres du Conseil ont longuement évoqué les difficultés que rencontrent la CAPEB dans le cadre de la refondation de la REP avant d'abordé la question des élections municipales 2026 et de la mobilisation de la CAPEB à cette occasion.

Enfin, un avenant à la convention FEEBAT a été présenté pour garantir la poursuite du financement des formations jusqu'au 15 mai 2026 afin de faire en sorte que les formations engagées puissent être réglées. Cet avenant a été signé par tous les ministères concernés et attend encore la signature de la DGEC pour être totalement validé.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

UNIS

En fin de semaine dernière, le Président de la CAPEB a échangé avec Danielle Dubrac, la Présidente de l'UNIS afin



d'évoquer particulièrement les enjeux de financement de la rénovation énergétique après la restitution du Rapport de la Mission Flash dédiée à la création d'une « Banque de la rénovation », dont l'UNIS est co-auteur. Tous deux ont convenu qu'il était nécessaire d'avancer dans ce dossier de financement de la rénovation énergétique, levier essentiel de massification des rénovations. Jean-Christophe Repon a également évoqué la nécessité de simplification du RGE, le parcours de rénovation par gestes et l'intérêt du GME dans le cadre de rénovation au sein des copropriétés. Ces points ont reçu un accueil très positif de la part de l'UNIS. Jean-Christophe Repon et la Présidente de l'UNIS ont pu évoquer plus largement leurs enjeux respectifs et identifié des convergences dans les positions, notamment dans le domaine de l'allotissement des travaux de rénovation au sein des copropriétés.

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a, ce lundi soir, préparé sa déclaration lors des plénières de la semaine. Celles-ci portaient sur « Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité » et sur « La participation du public aux décisions impactant l'environnement ».

RÉSEAU

Le Président confédéral a ouvert la semaine syndicale avec une visio à laquelle l'ensemble des participants aux WorldSkills (Marseille du 16 au 18 octobre) avaient été conviés. Il s'agissait de faire en sorte que tous aient le même niveau d'information sur les objectifs de la CAPEB nationale dans cette participation et sur les modalités pratiques d'organisation de cet événement.



Il présidait mercredi la CNAGS qui se tenait aux Salons de l'Aveyron. Une occasion pour le Réseau d'un tour d'horizon précis sur la situation politique, et les combats que la CAPEB mène au quotidien dans les ministères et les directions pour faire aboutir ses propositions en dépit des blocages réguliers orchestrés par la FFB. La CNAGS est également revenue sur un



autre sujet particulièrement révoltant : les conséquences des arrêtés de représentativité patronale parus en juillet. La réunion a aussi permis de détailler les mesures proposées par la CAPEB pour un plan de relance du bâtiment et d'envisager son portage en réseau. Cette

CNAGS a également été mise à profit pour examiner la stratégie de mobilisation des élections municipales et pour lancer le nouveau parcours syndical d'intégration des élus et collaborateurs, regarder ensemble les nouvelles modalités d'adoption des résolutions et se pencher sur l'intelligence artificielle.

CAPEB GOLF CUP

Cette année, la CAPEB Golf Cup avait été organisée la veille de la CNAGS. La journée visait à réunir nos partenaires en même temps que nos élus et nos adhérents, un moment de convivialité au service des actions communes que nous déployons pour les entreprises artisanales du bâtiment. Olivier Brouzet, Alain Carbonnel, Richard Dourthe, Benjamin Fall, Cédric Heymans, Thomas Lièvreumont, Léon Lopy, et Philippe Sella, tous anciens joueurs de rugby Champions de France avaient répondu présents pour participer à cette journée conviviale avec les artisans du Bâtiment et leurs partenaires.

ARTISANAT

Le Président de la CAPEB avait été convié mercredi soir par la CGAD à la remise des Trophées Rabelais des jeunes talents.

U2P

Jean-Christophe Repon participait jeudi aux Rencontres de l'U2P et en particulier à la 1^{ère} table ronde qui était proposée ce 25 septembre et qui portait sur la refondation de la société française sur le travail. Aux côtés de l'ancien Premier ministre, Gabriel Attal, du Président de la CGC, François Hommeril et de Antoine Foucher, Président de Quintet et auteur de l'ouvrage « Sortir du travail qui ne paie plus », le Président de la CAPEB a apporté des éléments de réponses à la question que tous se posent : comment rapprocher le salaire net du salaire brut pour augmenter le pouvoir d'achat des actifs et encourager le travail ?

CIBTP

Le congrès et l'Assemblée générale de CI BTP étaient organisés à Tours en cette fin de semaine. Le Président de la CAPEB y participait.